

n°	0.1
intitulé	Animation du PAPI
Contexte, origine et objectif	<p>La conduite et l'animation du PAPI consistent à favoriser la gouvernance des acteurs locaux en assurant le pilotage, la coordination et le suivi de l'ensemble des actions inscrites jusqu'à l'aboutissement d'un prochain PAPI complet.</p> <p>Le SSV animera le PAPI avec pour principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ le respect des délais et des objectifs, 2/ l'appropriation de la démarche par l'ensemble des acteurs du bassin 3/ la labellisation du prochain PAPI complet
Description de l'action	<p>Pour mener à bien l'animation de la gouvernance et assurer son secrétariat mais aussi permettre l'appropriation de la démarche, un(e) chargé(e) de mission sera désigné(e) au sein du SSV. L'animation comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passage en revue des 7 axes du PAPI à travers un tableau de bord général, état de la gouvernance et de la concertation. - la mise en place et l'animation des COFIL, COTEC et ateliers de concertation sur l'avancement des études et travaux (au moins 1 COFIL et 1 COTEC par an) - la rédaction des cahiers des charges, appels d'offre et suivi des marchés d'études et de travaux - le suivi technique et financier, dont la préparation et le pilotage d'un bilan annuel et d'un bilan à mi-parcours - la préparation et la labellisation du PAPI complet suivant <p>La personne chargée de mission PAPI renseigne le tableau de bord des indicateurs d'avancement. Elle assiste les instances de gouvernance et de concertation pour permettre à leurs membres de partager la connaissance et de mettre en oeuvre une politique de gestion globale et intégrée des risques d'inondation. Elle assure également la coordination entre les instances de gouvernance et la concertation interne au territoire nécessaire pour coordonner les différentes démarches (PPA : Partenariat Public d'Aménagement - autres démarches du territoire ...). Cette mission comprend la communication des résultats des études et travaux du PAPI, la production de rapports et d'analyses, la préparation des réunions, leur animation et leur suivi par des comptes rendus, le suivi des demandes et versements de subventions auprès des financeurs. Un suivi du temps consacré au PAPI par l'équipe projet sera assuré.</p> <p>Le coût de l'action correspond aux charges d'emploi au SSV d'un.e chargé.e de mission PAPI (1 ETP), d'un agent plus spécifiquement en appui pour l'axe 5 (diagnostics et suivi des familles, entreprises et collectivités) et les axes 6 et 7 (ouvrages hydrauliques) (1 ETP), d'un agent administratif (0,2 ETP) pour les missions de secrétariat et de comptabilité, et le directeur (0,2 ETP) pour piloter et coordonner les actions du PAPI, soit 130 000 euros/an pendant 6 ans, correspondant aux salaires et charges patronales sur salaires.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en oeuvre	Les besoins du SSV pour assurer l'animation du PAPI et la réussite des actions telles que définies ont été définis en étroite concertation avec les DDT09 et DDT31, en particulier concernant le besoin de renforcer l'équipe pour le suivi des actions de l'axe 5.
Modalités de pilotage, suivi	Constitution d'un Comité de Pilotage (COFIL) et d'un Comité Technique (COTECH) : réunions périodiques, prise en charge du suivi de la réalisation du programme.
Opérations de communication	bulletins, pages du site internet, réunions publiques
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	•
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	•
Coût (€TTC)	780 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions lancées et finalisées, montant des dépenses engagées, par axe PAPI - Nombre de COTEC et COFIL et dynamique de participation. - Rapports périodiques d'avancement du COFIL - Nombre de réunions de concertation dont les ateliers thématiques et géographiques.

n°	0.2
intitulé	AMO pour le suivi de projet et le montage du PAPI suivant
Contexte, origine et objectif	<p>Le SSV recrutera un AMO dont les objectifs seront les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - aider au bon déroulement technique, administratif et financier du PAPI 2 - aider à rendre compte de l'avancement et à communiquer autour des résultats 3- préparer le dossier et la programmation du prochain PAPI <p>Ces prestations viennent en appui des activités d'animation et de pilotage menées par le SSV et son équipe dédiée au PAPI. Le recours à des prestations fournit ainsi un regard extérieur, nouveau et indépendant.</p>
Description de l'action	<p>Les prestations d'AMO couvriront les activités suivantes :</p> <p>Pilotage et appui aux actions stratégiques sur la prévision, les MIRV et les études et travaux liées aux ouvrages hydrauliques et aux systèmes d'endiguement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des cahiers des charges et aide à la passation des marchés - Suivi technique des prestations : analyse des livrables, recommandations pour la poursuite des actions <p>Montage du prochain PAPI complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - synthèse des études et travaux du PAPI (évaluation finale du PAPI) - définition d'une stratégie partagée et concertée - rédaction d'un nouveau plan d'actions pour 6 ans <p>Pour cette dernière activité, une provision de 30k€HT est prévue afin de réaliser une évaluation environnementale du PAPI en cours (au cas où, selon évolution de la réglementation).</p> <p>(nota: le bilan à mi-parcours sera réalisé par le SSV en régie)</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Les besoins du SSV en AMO pour assurer l'animation du PAPI et la réussite des actions ont été définis en étroite concertation avec les DDT09 et DDT31, en particulier pour recentrer l'AMO sur les tâches techniques (rédaction de cahier des charges et suivi des prestataires)
Modalités de pilotage, suivi	Constitution d'un Comité de Pilotage (COPIL) et d'un Comité Technique (COTECH) : réunions périodiques, prise en charge du suivi de la réalisation du programme. Les bilans associeront les partenaires directs du PAPI (porteur et son AMO, maîtres d'ouvrages et financeurs) ainsi que, plus largement, les acteurs du risque inondation du bassin ainsi que les associations d'usagers
Opérations de communication	Contribution aux bulletins, pages du site internet, réunions publiques. Le SSV communiquera au public les enseignements des bilans et les suites à donner
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	•
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	•
Coût (€TTC)	204 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - rapports annuels d'avancement (tableau de bord, revue des 7 axes) - dossier PAPI déposé en préfecture dans l'année qui suit l'échéance du présent PAPI

n°

1.1

intitulé	Capitalisation des crues historiques : repères et retours d'expérience
Contexte, origine et objectif	Le PAPI d'intention a permis la restauration de 11 repères gravés de la crue de 1875 et la pose de 44 plaques repères de crue accompagnées de panneaux pédagogiques dans le bassin du Salat. Ce nouveau patrimoine de supports de l'histoire des crues doit être pérennisé, complété localement (notamment sur le Volp) et valorisé auprès du grand public, de publics plus ciblés (jeunes) et d'experts (base de données nationale).
Description de l'action	<p>L'action prévoit la poursuite des poses engagées depuis 2020 sur le Salat (15 repères).</p> <p>Sur le Volp l'action prévoit une prestation d'identification des repères à poser, puis la pose en régie, en priorité à Sainte-Croix-Volvestre et Le Plan (2 repères connus : 1875 sur le Moulin de Ste-Croix, juillet 2018 repère posé par un particulier à Ste Croix; repères d'autres crues à identifier, dont crue de 1993). Un total de 10 repères et 4 panneaux pédagogiques pour le Volp est visé.</p> <p>L'action prévoit également une formation du SSV (technicien et chargé de mission, afin d'assurer la présence d'un agent en cas de crue) au levé de terrain post-crue afin de produire de nouveaux repères au plus proche des sites et de l'événement, mais aussi afin de monter en compétence sur les observations des crues, au-delà des levés de terrain (laisses, témoignages) : le SSV sera capable de produire une note d'évènement, une carte de zone inondable (SIG avec LIDAR HD intégré), y compris sur les événements torrentiels.</p> <p>Enfin les repères de crue seront valorisés par l'agent chargé de mission PAPI à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des visites commentées auprès du grand public ou de publics ciblés - une contribution active au site nationale des repères de crue avec la DREAL/SPC
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Une concertation étroite a été menée avec les communes pour la recherche, la pose et l'entretien des repères de crue et les panneaux pédagogiques (modèle de convention établi lors du PAPI d'intention). Un travail partenarial avec la DREAL et le SPC pour le référentiel de REX post-crue et la base de données nationale des repères de crue a également permis d'aboutir à la présente action.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant les communes, les DDT, la DREAL et le SPC.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour des nouveaux repères, des actions de promotion auprès des différents publics
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	36 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de repères maintenus en place à la fin du PAPI - nombre de repères nouveaux identifiés - nombre de personnes ayant bénéficié d'une visite commentée des repères de crue

n°

1.2

intitulé	Actions de sensibilisation grand public au risque inondation																								
Contexte, origine et objectif	<p>Le SSV a produit plusieurs supports de communication grand public dans le cadre du PAPI d'intention (exposition itinérante, panneaux pédagogiques sur site, site internet, bulletin d'information).</p> <p>Afin de diffuser la connaissance des crues historiques et des bons comportements en crue auprès d'un large public, le PAPI prévoit une action de prolongement de ces efforts.</p>																								
Description de l'action	<p>L'action prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -compléter ces supports en intégrant le bassin du Volp. -produire de nouveaux supports pédagogiques sur les principaux secteurs vulnérables du bassin (par exemple par modélisation 3D d'une crue peu importante, report de hauteur d'eau des laisses de crue sur des photographies : à hauteur d'homme, ou par vue aérienne oblique à faible altitude), maquette 3D (par exemple : hydromachines en Auvergne-Rhône-Alpes). -déployer les supports auprès du public. <p>Cette action, menée par la chargée de mission PAPI, comprendra des mesures particulières de sensibilisation aux bons comportements en crue, notamment sur les routes, suite aux constats de comportements inappropriés et dangereux lors de la crue de janvier 2022.</p>																								
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp																								
Maître(s) d'ouvrage	SSV																								
Concertation mise en œuvre	Le SSV s'appuie ici sur les retours des élus et du public suite aux actions de sensibilisation basées sur les panneaux d'exposition conçus et réalisés pendant le PAPI d'intention.																								
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant les communes et les EPCI,																								
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour des événements vers le grand public																								
Échéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>semestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>semestre 2</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 3</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 4</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 5</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 6</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 7</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 8</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 9</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 10</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 11</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>	semestre 1		semestre 2	•	semestre 3	•	semestre 4	•	semestre 5	•	semestre 6	•	semestre 7	•	semestre 8	•	semestre 9	•	semestre 10	•	semestre 11	•	semestre 12	
semestre 1																									
semestre 2	•																								
semestre 3	•																								
semestre 4	•																								
semestre 5	•																								
semestre 6	•																								
semestre 7	•																								
semestre 8	•																								
semestre 9	•																								
semestre 10	•																								
semestre 11	•																								
semestre 12																									
Coût (€TTC)	48 000 €																								
maître d'ouvrage	?																								
Etat FPRNM	?																								
Agence de l'Eau	?																								
Région Occitanie	?																								
CD09	?																								
CD31	?																								
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de lieux d'exposition et d'évènement grand public (au moins 2 par an) - estimation du nombre de visites de l'exposition par type (enfants/adultes, citoyens/élus) - mesure de la satisfaction des visiteurs par sondage en ligne (QR code sur le lieu d'exposition) 																								

n°

1.3

intitulé	Sensibilisation en milieu scolaire
Contexte, origine et objectif	<p>Une animation spécifique à destination des scolaires sera menée. L'objectif sera également de sensibiliser le jeune public à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Ces ateliers sont des outils pour favoriser le développement de comportements adaptés pour réduire la vulnérabilité avant, pendant et après les inondations, ainsi que préserver l'environnement.</p> <p>L'objectif est de sensibiliser 100% des élèves de CM1/CM2 chaque année. Les classes CM1/CM2 seront donc vues tous les 2 ans.</p>
Description de l'action	<p>L'action vise en particulier 30 classes mixtes de CM1/CM2 qui bénéficieront d'une action de sensibilisation 1 an sur 2, soit 15 classes visées par an. Cela permet de sensibiliser 100% d'une génération de jeunes entrant au collège.</p> <p>L'action se base sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'utilisation d'un livret pédagogique, conçu et testé en 2022 lors du PAPI d'intention - la présentation par un agent du SSV de l'exposition itinérante réalisée en 2021 lors du PAPI d'intention - un temps d'échange avec le.la chargé.e de mission PAPI avec l'enseignant sur la base des livrets remplis par les élèves lors d'un temps dédié en classe avec l'enseignant <p>Les dépenses de cette action sont liées aux frais d'impression et d'acheminement du livret.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le SSV s'appuie ici sur les retours des enseignants suite aux actions de sensibilisation basées sur le livret pédagogique conçu et testé pendant le PAPI d'intention.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant les communes et le corps enseignant.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour des actions avec les scolaires.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	30 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - objectif : 15 classes vues par an - nombre d'élèves destinataires de l'animation - mesure de la satisfaction des élèves par sondage direct à l'issue de la séance

n°

1.4

intitulé	Formation d'élus, techniciens, professionnels aux risques naturels
Contexte, origine et objectif	<p>La formation des acteurs communaux et intercommunaux au risque inondation permet de mieux préparer et soutenir l'ensemble des mesures prévues au PAPI : entretenir la mémoire du risque (pérenniser les repères de crues, accueillir les expositions, organiser les séances auprès des scolaires), optimiser l'utilisation des outils de prévision (Vigicrues, ...) et les intégrer dans une gestion de crise opérationnelle (PCS), intégrer le risque dans l'urbanisme (PPR) et encourager les mesures de protection individuelle (ALABRI).</p>
Description de l'action	<p>Les PCS peuvent être déclenchés sur simple constat local du commencement de débordements, ou sur réception d'informations de vigilance (météorologique ou hydrologique) voire dans certains cas de prévision. C'est pourquoi une formation spécifique des élus et agents communaux à la bonne utilisation des outils publics gratuits en ligne est jugée indispensable.</p> <p>Plus généralement, cette action de formation vise à améliorer la connaissance des élus et techniciens sur les phénomènes d'inondation, les axes thématiques de prévention (surveillance, prévision, réglementation PPR, protections individuelles et collectives, travaux hydrauliques) et les mécanismes de mise en œuvre et de financement (fonds Barnier).</p> <p>Le coût de l'action correspond à l'intervention d'un prestataire spécialiste de la formation à la prévention des risques. Ce prestataire sera chargé de la conception des formations et de leurs supports, en lien étroit avec le SSV. Le prestataire animera les 2 premières sessions de formation. Le SSV animera les sessions annuelles suivantes en régie. Ces formations intégreront les résultats des améliorations obtenues sur les autres axes du PAPI, dont en particulier les outils de prévision (axe 2), les PCS (axe 3).</p> <p>L'action prévoit la tenue d'une série de formation chaque année du PAPI. De plus, le SSV travaillera en régie avec les DDT09 et DDT31 pour la promotion du dispositif IAL auprès des acteurs de l'immobilier (agences, notaires, ...).</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de mener plusieurs séances de travail avec les élus, notamment concernant les PCS (axe 3). Ces séances ont permis de mieux définir la présente action, en tenant compte des attentes exprimées.
Modalités de pilotage, suivi	Le plan de formation et les supports seront validés par le SSV et les DDT. Le SPC interviendra auprès du SSV pour renforcer ses capacités comme formateur auprès des collectivités sur les outils de surveillance et de prévision. Les SDIS seront associés aux séances pour le volet opérationnel des PCS.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour des sessions de formation.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	
semestre 6	•
semestre 7	
semestre 8	•
semestre 9	
semestre 10	•
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	19 200 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - objectif : au moins 6 sessions de formation pendant la durée du PAPI - nombre de participants par session (et profil des participants : élus, techniciens, professionnels) - nombre de participants cumulés pendant la durée du PAPI (et profil des participants : élus, techniciens, professionnels) - mesure de la satisfaction des participants par sondage direct à l'issue de chaque séance

n°

1.5

intitulé	Elaboration, révision et diffusion des DICRIM sur les communes prioritaires
Contexte, origine et objectif	Les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont rendus obligatoires par l'article L. 125-2 du code de l'environnement. Cet outil de communication vise à informer les personnes en détail des risques présents de leurs conséquences sur les biens, l'environnement et les personnes, diffuser les mesures de prévention, de sauvegarde et de protection proposées par les collectivités du territoire du bassin versant, sensibiliser les personnes aux techniques de sécurité, de protection individuelle.
Description de l'action	<p>Les DICRIM, qui relèvent de la responsabilité des maires, feront l'objet d'une large diffusion pour 10 communes prioritaires. L'action vise à recruter un prestataire pour l'élaboration ou la révision des DICRIM concernés, puis leur diffusion auprès des riverains concernés.</p> <p>Cette action est soutenue à 80% par le FPRNM depuis la révision du cahier des charges PAPI 3 en 2021.</p> <p>Les communes ont la charge de diffuser auprès de la population sous la forme qu'elle souhaite (exemplaire disponible en mairie et consultable sur le site internet, diffusion auprès du public par courrier, information dans le journal communal, diffusion sur le site https://www.georisques.gouv.fr/)</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de mener plusieurs séances de travail avec les élus, notamment concernant les PCS et DICRIM (axe 3). Ces séances ont permis de mieux définir la présente action, en tenant compte des attentes exprimées.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant les DDT.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour des DICRIM, y compris sur les supports communaux (panneaux, site internet, bulletin, affiche, ...)
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	24 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- objectif : 10 DICRIM à jour et diffusés

n°

2.1

intitulé	Etude d'intégration du Lez et du Baup amont à Vigicrues Flash par le SPC
Contexte, origine et objectif	<p>L'état des lieux des dispositifs de surveillance et de prévision existants a fait émerger le besoin de compléter la couverture du bassin du Salat par l'outil Vigicrues Flash.</p> <p>La crue du 10 janvier 2022 a montré que ces affluents du Salat à Saint-Girons représentent un risque pour leurs enjeux riverains et peuvent également constituer des apports significatifs aux crues du Salat.</p>
Description de l'action	<p>L'étude est menée en régie par le SPC en lien étroit avec le SSV.</p> <p>Le paramètre "neige" sera en particulier expertisé localement pour estimer sa véritable influence sur les crues les plus impactantes sur les enjeux du territoire non couvert par Vigicrues Flash.</p> <p>Le résultat attendu est a minima un rapport d'étude établissant les conditions dans lesquelles de nouveaux outils de surveillance pourraient couvrir le Salat amont et ses affluents.</p> <p>Au mieux l'action aboutit à l'activation du service Vigicrues Flash, ou de tout autre dispositif adapté, sur les bassins versants visés.</p>
Territoire concerné	Bassins versants du Lez et du Baup
Maitre(s) d'ouvrage	SPC
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en associant le SPC.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant le SPC.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et du SPC : communication autour de l'intégration dans VigicruesFlash, le cas échéant
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	- €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- note d'analyse de l'intégration du Lez et du Baup à Vigicrues Flash</p> <p>- mise en œuvre des préconisations de la note d'analyse pendant la durée du PAPI</p>

n°

2.2

intitulé	Rejeu des crues d'orages localisées (2018, 2023)
Contexte, origine et objectif	Des crues localisées ont été générées par une ou plusieurs cellules orageuses, comme en juillet 2018. Il serait dès lors intéressant de comprendre les crues d'orages (2018) et leur traitement par le SPC.
Description de l'action	<p>L'étude est menée en régie par le SPC en lien étroit avec le SSV.</p> <p>Elle consiste à reproduire les conditions de pluie de crues d'orage, comme en juillet 2018, et d'évaluer quelle aurait été la réaction des outils de surveillance existants (APIC, Vigicrues Flash).</p> <p>Le lien sera fait avec la transmission en temps réel de l'information aux services municipaux en charge de la diffusion de l'alerte auprès des riverains concernés.</p>
Territoire concerné	Bassin versant du Salat aval et du Volp : le Goutas à Salies-du-Salat et le Volp à Ste-Croix en priorité
Maître(s) d'ouvrage	SPC
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en associant le SPC.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant le SPC.
Opérations de communication	Communication interne au COTEC et au COPIL du PAPI.
Echéancier prévisionnel	
<i>semestre 1</i>	
<i>semestre 2</i>	
<i>semestre 3</i>	•
<i>semestre 4</i>	•
<i>semestre 5</i>	
<i>semestre 6</i>	
<i>semestre 7</i>	
<i>semestre 8</i>	
<i>semestre 9</i>	
<i>semestre 10</i>	
<i>semestre 11</i>	
<i>semestre 12</i>	
Coût (€TTC)	- €
<i>maître d'ouvrage</i>	?
<i>Etat FPRNM</i>	?
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	?
<i>CD09</i>	?
<i>CD31</i>	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- note d'analyse du rejeu des orages localisés (2018, 2023)</p> <p>- mise en œuvre des préconisations de la note d'analyse pendant la durée du PAPI</p>

n°

2.3

intitulé	Production de Cartes des Zones Inondées Potentielles des crues du Salat en aval de Saint-Girons
Contexte, origine et objectif	Les crues du tronçon surveillé du Salat font l'objet de prévisions à la station de Saint-Girons (Saint-Lizier). Toutefois la traduction de ces prévisions pour les enjeux du Salat aval, comme à Salies-du-Salat, reste encore partielle. La production de CartoZip à venir constitue une forte amélioration attendue. Il reste à renforcer l'information disponible sur le Salat aval en fonction des données et prévisions à la station de Saint-Girons.
Description de l'action	L'action vise à exploiter le modèle hydraulique du Salat aval construit dans le cadre du PAPI d'intention. Des simulations spécifiques, par exemple en rejouant des crues historiques, permettront d'établir les principaux paramètres de propagation des crues vers le Salat aval, en particulier jusqu'à Salies-du-Salat (temps de propagation de la pointe, temps de montée, ...). Les résultats du modèle hydraulique permettront la production des cartes ZIP (Zone Inondée Potentielle) : ces cartes associent une zone inondable à une hauteur d'eau prévue ou lue aux stations hydrométriques.
Territoire concerné	Bassin versant du Salat aval
Maître(s) d'ouvrage	SPC
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue en associant le SPC.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant le SPC.
Opérations de communication	Communication ciblée vers les élus et techniciens visés par la formation de l'axe 1 (action 1.4) autour des évolutions obtenues sur les outils de prévision (cartoZIP, etc.) issues de l'action.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	- €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- note d'opportunité de l'utilisation du modèle hydraulique 2D du Salat en aval de Saint-Girons - nombre de CartoZIP produites : objectif minimum de 5 cartes pour Salies-du-Salat (Q5, Q10, Q20, Q50, Q100)

n°

2.4

intitulé	Etude de conception et mise en place de SAL : Salat amont, Gouarège, Lez et Bouigane
Contexte, origine et objectif	Les études du PAPI d'intention ont mis en évidence une bonne couverture des secteurs à enjeux du bassin par les outils de surveillance et de prévision. Le système d'alerte local (SAL) d'Aulus-les-bains complète les outils pilotés par le SPC. Les études ont identifié 3 bassins sur lesquels des SAL pourraient compléter les dispositifs.
Description de l'action	<p>L'action vise à concevoir les SAL pour les 4 bassins versant suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salat amont : extension du SAL d'Aulus-les-Bains (Garbet) au Salat amont (Couflens) pour les enjeux de Seix / Oust / Soueix et plus en aval et station de surveillance de la digue de Salau (en cohérence avec l'axe 7). - Gouarège (pour les enjeux locaux) - Lez - Bouigane (pour les enjeux locaux) : sites pressentis à Orgibet et Augirein. <p>Les stations d'hydrométrie pressenties à Orgibet sur la Bouigane et à Couflens sur le Salat amont offrent à la fois l'opportunité de coupler les mesures des débits d'étiage et de crue.</p> <p>L'action consiste donc à mener une étude de conception commune à ces 4 bassins (estimée à 20k€HT) puis à mettre en place 5 stations hydrométriques (estimées à 10k€HT/station) : 1 Salat amont, 1 Gouarège, 1 Lez et 2 Bouigane.</p> <p>L'étude de conception établira une comparaison coûts/avantages entre ces stations hydrométriques (installation et gestion) et des solutions émergentes issues des nouvelles technologies et basées sur des services par abonnement.</p>
Territoire concerné	Bassins versants du Salat amont, de la Gouarège, du Lez et de la Bouigane
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue à partir des résultats des études de l'axe 2 du PAPI d'intention qui ont associé étroitement l'expert du SPC en charge des SAL. Le SSV et les élus concernés ont été consultés pour le choix des bassins à équiper.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant le SPC et les communes concernées.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et du SPC : communication autour de la mise en service des SAL.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	84 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - rapport de conception des SAL : en particulier clarté du choix des technologies et plan de financement - objectif : 5 capteurs opérationnels délivrant une information de surveillance aux communes

n°

2.5

intitulé	Etudes et mise en place de dispositifs d'avertissement locaux
Contexte, origine et objectif	Des campings sont déjà équipés de systèmes rudimentaires mais robustes dans le bassin du Salat : ces mesures pourraient être partagées, mises en ligne, voire extrapolées vers l'aval. De plus d'autres sites pourraient être équipés, lorsque des enjeux particuliers le justifient, comme des bâtiments publics accueillant un public sensible.
Description de l'action	<p>L'action vise à identifier les secteurs à enjeux pour lesquels des dispositifs d'avertissement local pourraient améliorer la prévention du risque inondation, sur le Salat et sur le Volp.</p> <p>Par exemple les sites suivants sont pressentis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EHPAD de Sainte-Croix-Volvestre - EHPAD d'Ercé
Territoire concerné	En priorité les communes de Sainte-Croix-Volvestre et Ercé
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	L'action a été conçue à partir des résultats des études de l'axe 2 du PAPI d'intention qui ont associé étroitement les communes abritant des enjeux particulièrement sensibles.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant les communes concernées.
Opérations de communication	Communication autour des dispositifs mis en place ciblée vers les établissements et les communes concernées.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	
semestre 5	
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	24 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - rapport d'étude justifiant la sélection des sites, la technologie retenue et le plan de financement - objectif : au moins 2 capteurs d'avertissement posés

n°

3.1

intitulé	Poursuite de l'amélioration des PCS
Contexte, origine et objectif	<p>L'action fait suite à l'action 3.2. du PAPI d'intention (2022). Elle a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de doter l'ensemble des communes d'un PCS adapté et opérationnel ; - de définir des organisations de gestion de crise efficaces ; - d'identifier les perspectives de regroupement possibles (communes voisines).
Description de l'action	<p>Un appel à candidature permettra d'impliquer les communes dans la démarche (dossier à compléter et à retourner) et de rappeler les attentes (mobilisation, production, charge) de cet accompagnement, dont l'objectif est de faire monter en compétences les collectivités et non de faire à leur place.</p> <p>L'accompagnement suivra la méthode décrite dans le guide d'élaboration rédigé par la Direction Générale de la Sécurité Civile (décembre 2005). Seront abordés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des aléas - Réception, traitement et diffusion d'une alerte - Recensement des moyens mobilisables (humains et matériels) - Constitution d'une organisation de gestion de crise avec des fiches réflexes <p>Les travaux devront tenir compte des profils des communes retenues et s'orienter vers un dispositif adapté et correctement dimensionné aux enjeux vulnérables localement. Le retour d'expérience de l'exercice du 19/10/22 à Salies sera pris en compte. Le SSV accompagnera les communes volontaires. Un prestataire appuiera le SSV pour la conception du cadre méthodologique d'amélioration des PCS, dont le coût correspond à la demande de financement.</p> <p>Les opportunités de coordination entre communes seront recherchées, au besoin au travers de la promotion de PiCS.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de mener plusieurs séances de travail avec les élus, notamment concernant les PCS et DICRIM. Ces séances ont permis de mieux définir la présente action, en tenant compte des attentes exprimées.
Modalités de pilotage, suivi	Les différentes phases de réalisation et le calendrier prévisionnel seront présentés aux bénéficiaires lors d'une réunion de lancement. Ensuite, chacun sera accompagné individuellement avec des points d'avancement. Un comité de suivi animé par le SSV associera les DDT.
Opérations de communication	Communication ciblée vers les élus et services des communes concernées par un PCS amélioré.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	•
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	12 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires retenus / nombre de candidatures reçues - Rapports périodiques d'avancement du COPIL - Nombre de PCS réalisés (arrêté municipal d'approbation) // objectif : 10 minimum

n°

3.2

intitulé	Promotion et accompagnement à l'élaboration et la mise à l'épreuve de plans inondation dans les entreprises, les établissements publics et auprès des familles (PCA, PPMS, PFMS)
Contexte, origine et objectif	Au-delà de la production de PCS et de la diffusion des DICRIM, le PAPI permettra de promouvoir auprès des particuliers et des professionnels les bonnes attitudes et les bons réflexes en cas de crue.
Description de l'action	<p>Un modèle de Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) sera élaboré pour l'ensemble du bassin et proposé aux communes pour une déclinaison locale. Des réunions publiques permettront de promouvoir ces PFMS auprès des riverains concernés.</p> <p>De même un modèle de Plan Particulier du Mise en Sécurité (PPMS) sera élaboré pour les établissements sensibles en zone inondable, dont les écoles, collèges et établissements de santé.</p> <p>Enfin les principales entreprises vulnérables du bassin seront contactées pour être sensibilisées à l'intérêt d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). L'équipe d'animation du PEP délivrera aux entreprises volontaires les informations de base sur la connaissance du risque (les niveaux d'aléas, les leviers de prévention et de protection).</p> <p>La présente action sera réalisée en régie par le SSV.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion d'engager la réflexion sur les outils individuels de gestion de crise.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi piloté par le SSV et associant les communes concernées.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour de l'accompagnement proposé.
Echéancier prévisionnel	
<i>semestre 1</i>	
<i>semestre 2</i>	•
<i>semestre 3</i>	•
<i>semestre 4</i>	•
<i>semestre 5</i>	•
<i>semestre 6</i>	•
<i>semestre 7</i>	•
<i>semestre 8</i>	•
<i>semestre 9</i>	•
<i>semestre 10</i>	•
<i>semestre 11</i>	•
<i>semestre 12</i>	
Coût (€TTC)	- €
<i>maitre d'ouvrage</i>	
<i>Etat FPRNM</i>	
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	
<i>CD09</i>	
<i>CD31</i>	
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre de particuliers, entreprises et établissements dotés d'un plan de gestion de crise</p> <p>- le cas échéant : retour d'expérience de la mise en œuvre des plans au cours d'un épisode de crue pendant la durée du PAPI</p>

n°

3.3

intitulé	Mise en œuvre d'exercices de gestion de crise et amélioration des dispositifs de crise
Contexte, origine et objectif	<p>L'action "Organisation de mise en situation / entraînement" fait suite à l'action 3.2. du PAPI d'intention (2022). Elle a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de vérifier l'opérationnalité des dispositifs en vigueur ; - de mettre en conditions quasi réelle les membres des cellules de crise ; - de faire monter en compétences les participants.
Description de l'action	<p>Un appel à candidature auprès des communes sera lancé, afin de les impliquer dans la démarche (dossier à compléter et à retourner). Il sera alors rappelé les attentes (mobilisation, production, charge), qui représente cette prestation. En effet, la collectivité devra s'impliquer en termes de moyens humains et matériels, pour que l'entraînement soit une réussite.</p> <p>Une fois les bénéficiaires identifiés, la préparation pourra débuter, en cohérence avec la doctrine des services de l'Etat (Mémento en 10 points - 2008). Il s'agira de construire un scénario cohérent et réaliste, associé à un chronogramme détaillé. Le niveau de complexité devra être adapté au niveau de maturité de la collectivité (cadre ou terrain, annoncé ou inopiné).</p> <p>Un dossier d'exercice sera rédigé pour chaque exercice réalisé afin de poser le cadre de l'entraînement, dossier qui fera l'objet d'une validation de la collectivité concernée. Un retour d'expérience devra être réalisé à l'issue, à chaud, puis à froid, afin d'établir un bilan pointant les axes d'amélioration envisageables pour corriger les failles identifiées, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en valeur.</p> <p>L'action est dimensionnée pour 10 exercices communaux, dont 5 accompagnés par un prestataire objet de la demande de financement.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de mener plusieurs séances de travail avec les élus, notamment concernant les PCS. Ces séances ont permis de mieux définir la présente action, en tenant compte des attentes exprimées.
Modalités de pilotage, suivi	<p>Constitution d'un Comité de suivi animé par le SSV : avancement de l'accompagnement (réunions).</p> <p>Participation du SSV aux mises en situation en qualité d'observateurs.</p> <p>Mobilisation des partenaires : SDIS, protection civile, ...</p>
Opérations de communication	Communication ciblée vers les élus et services des communes concernées par les exercices.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	•
semestre 4	
semestre 5	•
semestre 6	
semestre 7	•
semestre 8	
semestre 9	•
semestre 10	
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	48 000 €
<i>maitre d'ouvrage</i>	?
<i>Etat FPRNM</i>	?
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	?
<i>CD09</i>	?
<i>CD31</i>	?
Indicateurs de suivi/réussite	- Nombre de mises en situation réalisées : objectif de 10 exercices sur la durée du PAPI

n°

4.1

intitulé	Plan de révision des PPR du bassin versant (09, 31)
Contexte, origine et objectif	Le Cahier des Charges PAPI 3 v2021 précise (page 24) : « Le programme de réalisation des PPRN sur le territoire du PAPI, concerté avec les services de l'État doit être rappelé dans le projet, s'il est connu du porteur de projet de PAPI. »
Description de l'action	L'action vise à établir un point annuel sur les programmes de réalisation des PPRN sur le territoire du PAPI. L'opportunité de réviser les autres PPR du bassin, dont la plupart date de plus de 10 ans, sera examinée par les DDT de l'Ariège et de la Haute-Garonne.
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	ETAT
Concertation mise en œuvre	L'intérêt de l'action a été évalué en COPIL du PAPI d'intention et a fait l'objet d'échanges techniques avec les DDT.
Modalités de pilotage, suivi	L'action est pilotée par les DDT en association avec le SSV.
Opérations de communication	Les DDT communiqueront le cas échéant par les canaux préfectoraux habituels sur les révisions prévues.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	
semestre 5	
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	- €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- notes régulières sur les plans de révision des PPR - nombre de PPR révisés pendant la durée du PAPI

n°

4.2

intitulé	Accompagnement des communes et EPCI dans l'intégration du risque (PPR, SCoT, PLU, PLUi)																								
Contexte, origine et objectif	L'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs du bassin versant du Salat et du Volp. Un architecte-urbaniste a analysé les documents, mené des entretiens avec les acteurs de la planification du territoire et défini des pistes d'amélioration qui sont proposées dans la présente action. Les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme conviennent qu'un effort d'accroissement des échanges entre services sur les différentes démarches engagées (PLUi, SCoT, PPR) est encore nécessaire.																								
Description de l'action	<p>Une association plus forte entre services en charge de l'instruction de l'urbanisme, de la planification de l'aménagement du territoire et des PPR permettra une meilleure intégration du risque dans l'urbanisme. Une formation des élus et des services (EPCI, Préfecture) permettra également une meilleure transmission des informations vers les PLUi et les équipes en charge de leur application.</p> <p>Cet accompagnement par un architecte-urbaniste, objet de la demande de financement de la présente action, pourra se décliner en 2 volets principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire une démarche d'amélioration des futurs SCoT et PLU - renforcer la collaboration avec les référents en matière d'inondation <p>Ces volets sont décrits page suivante.</p> <p>L'action comprend également un bilan/évaluation des actions de l'axe 4 en fin de PAPI.</p> <p>Enfin les collectivités seront incitées à inviter le SSV en tant que Personne Publique Associée (PPA) pour promouvoir les pratiques les plus vertueuses vis-à-vis du risque inondation dans les projets d'aménagement du territoire (PLU, PLUi, SCoT).</p>																								
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp																								
Maître(s) d'ouvrage	SSV																								
Concertation mise en œuvre	Des entretiens et un atelier de travail ont été menés par un architecte-urbaniste (AMO du SSV) afin d'élaborer les présentes préconisations																								
Modalités de pilotage, suivi	Le Comité de suivi animé par le SSV associera les services suivants : SDIO (CD09), CD31, DDT09 et 31 (service risques et unité planification à la direction en charge de l'urbanisme), communes, EPCI.																								
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes et EPCI concernés : communication autour des initiatives et documents d'urbanisme nouveaux ou révisés (PLU, PLUi, SCoT).																								
Échéancier prévisionnel	<table border="1"> <tbody> <tr><td>semestre 1</td><td></td></tr> <tr><td>semestre 2</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 3</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 4</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 5</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 6</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 7</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 8</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 9</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 10</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 11</td><td>•</td></tr> <tr><td>semestre 12</td><td></td></tr> </tbody> </table>	semestre 1		semestre 2	•	semestre 3	•	semestre 4	•	semestre 5	•	semestre 6	•	semestre 7	•	semestre 8	•	semestre 9	•	semestre 10	•	semestre 11	•	semestre 12	
semestre 1																									
semestre 2	•																								
semestre 3	•																								
semestre 4	•																								
semestre 5	•																								
semestre 6	•																								
semestre 7	•																								
semestre 8	•																								
semestre 9	•																								
semestre 10	•																								
semestre 11	•																								
semestre 12																									
Coût (€ TTC)	24 000 €																								
maître d'ouvrage	?																								
Etat FPRNM	?																								
Agence de l'Eau	?																								
Région Occitanie	?																								
CD09	?																								
CD31	?																								
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions thématiques dédiées à l'intégration du risque dans l'urbanisme associant les experts risque et les services de planification - nombre de communes ou EPCI accompagnés - nombre de documents nouveaux ou révisés intégrant le risque inondation (PLU, PLUi, SCoT) 																								

n°

5.1

intitulé	Diagnostics de vulnérabilité individuels des biens (logements, entreprises, biens publics)
Contexte, origine et objectif	<p>La réduction individuelle de la vulnérabilité constitue un axe majeur de la politique nationale de prévention du risque inondation.</p> <p>Des diagnostics individuels de vulnérabilité ont été menés par le SSV depuis 2021 sur des communes volontaires. Il en ressort un potentiel total de plus de 5000 logements et entreprises en zone inondable. La présente action vise la diagnostic de l'ordre de 10 à 15% de ces biens, ainsi que 10 biens publics, en vue de la mise en oeuvre, ultérieurement, de travaux d'adaptation.</p>
Description de l'action	<p>Les diagnostics seront ciblés sur la base des données cartographique des enjeux et des aléas issus du PAPI d'intention. Les conclusions des diagnostics permettront d'orienter un plan de réduction de la vulnérabilité basé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur une adaptation individuelle lorsque la vulnérabilité reste mesurée, • sur une délocalisation ou un changement de destination lorsque la vulnérabilité des personnes est jugée trop forte. <p>On vérifiera que les adaptations individuelles des enjeux constituent bien la meilleure solution par rapport à des aménagements collectifs à l'échelle de quartiers ou de bourgs.</p> <p>En zone de montagne soumise au risque de crue torrentielle, les diagnostics porteront une attention soutenue aux dangers particuliers que représentent les blocs et la végétation qui peuvent être transportés par charriage.</p> <p>L'expérience des DDT09 et DDT31 dans la mise en œuvre de ces MIRV seront mises à profit. En particulier concernant le circuit de financement et les portées juridiques des MIRV. L'action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic par un prestataire de l'ordre de 300 logements et entreprises ainsi que 5 biens publics, sur les communes où la définition d'une hauteur d'eau de référence par bâti et possible, via un PPR ou des modélisations, - l'accompagnement par un prestataire de 20 tiers jusqu'aux travaux (réception) - la formation du SSV au diagnostic et à l'accompagnement jusqu'aux travaux par un prestataire - un bilan par le prestataire des diagnostics et accompagnements réalisés - le diagnostic par le SSV de l'ordre de 300 logements et entreprises, ainsi que 5 biens publics - l'accompagnement par le SSV des particuliers et entreprises volontaires jusqu'aux travaux (réception) - le bilan annuel par le SSV de la campagne de diagnostics
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de réaliser une première campagne de quelques dizaines de diagnostics chez les particuliers, entreprises et biens publics.
Modalités de pilotage, suivi	Le choix des secteurs, l'avancement des diagnostics et les enseignements à en tirer seront partagés avec les élus des communes concernées ainsi que les DDT09 et 31. Les CCI 09 et 31 seront associées aux démarches des entreprises.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes et EPCI concernés : communication autour des campagnes de diagnostic prévues et réalisées.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	330 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de diagnostics réalisés : objectif global d'au moins 615 diagnostics sur la durée du PAPI

n°

5.2

intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des logements
Contexte, origine et objectif	Les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens seront issus des diagnostics menés précédemment.
Description de l'action	<p>Le coût moyen des MIRV sur un logement est estimé ici à 9 000 eurosTTC.</p> <p>L'accompagnement des particuliers au cours de leur démarches (devis, demande de subvention, réalisation et réception des travaux) sera assuré en partie par un prestataire puis par le SSV (voir 5.1).</p> <p>L'action comprend les travaux pour 160 logements.</p> <p>Le financement est assuré à 80% par le Fonds Barnier et 20% par les particuliers.</p> <p>Les CD09 et CD31 pourront éventuellement contribuer au cas par cas en cours de PAPI, selon l'évolution possible de leurs dispositifs d'aide respectifs.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	particuliers
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de réaliser une première campagne de quelques dizaines de diagnostics chez les particuliers, entreprises et biens publics. L'action a été dimensionnée en lien étroit avec les DDT et validée en COPIL du PAPI d'intention.
Modalités de pilotage, suivi	Le SSV assure le suivi des candidats aux travaux, en partie avec l'aide d'un prestataire (action 5.1), en lien étroit avec les DDT09 et 31. Un comité de suivi SSV/DDT permet de suivre l'avancement des dossiers et des travaux réalisés.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes et EPCI concernés : communication autour des travaux réalisés.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	1 728 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre de biens objet de travaux d'adaptation : objectif de 160 logements</p> <p>- le cas échéant : retour d'expérience de l'efficacité de la protection au cours d'un épisode de crue au cours du PAPI</p>

n°

5.3

intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des entreprises (<20 salariés)
Contexte, origine et objectif	Les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens seront issus des diagnostics menés précédemment.
Description de l'action	<p>Le coût moyen des MIRV sur une entreprise est estimé ici à 10 000 eurosTTC.</p> <p>L'accompagnement des entreprises au cours de leur démarches (devis, demande de subvention, réalisation et réception des travaux) sera assuré en partie par un prestataire puis par le SSV (voir 5.1).</p> <p>L'action comprend les travaux pour 40 entreprises.</p> <p>Le financement est assuré à 40% par le Fonds Barnier et 60% par les entreprises.</p> <p>Les CD09 et CD31 pourront éventuellement contribuer au cas par cas en cours de PAPI, selon l'évolution possible de leurs dispositifs d'aide respectifs.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	entreprises
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de réaliser une première campagne de quelques dizaines de diagnostics chez les particuliers, entreprises et biens publics. L'action a été dimensionnée en lien étroit avec les DDT et validée en COPIL du PAPI d'intention.
Modalités de pilotage, suivi	Le SSV assure le suivi des candidats aux travaux, en partie avec l'aide d'un prestataire (action 5.1), en lien étroit avec les DDT09 et 31. Un comité de suivi SSV/DDT permet de suivre l'avancement des dossiers et des travaux réalisés. Les CCI 09 et 31 seront associées au suivi des démarches des entreprises.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes et EPCI concernés : communication autour des travaux réalisés.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	504 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre de biens objet de travaux d'adaptation : objectif de 40 entreprises</p> <p>- le cas échéant : retour d'expérience de l'efficacité de la protection au cours d'un épisode de crue au cours du PAPI</p>

n°

5.4

intitulé	Travaux de réduction de vulnérabilité des biens publics
Contexte, origine et objectif	Les travaux de réduction de la vulnérabilité des biens seront issus des diagnostics menés précédemment.
Description de l'action	<p>Le coût moyen des MIRV sur un établissement public est estimé ici à 35 000 eurosTTC.</p> <p>L'accompagnement des collectivités au cours de leur démarches (devis, demande de subvention, réalisation et réception des travaux) sera assuré en partie par un prestataire puis par le SSV (voir 5.1).</p> <p>L'action comprend les travaux pour 5 bâtiments publics.</p> <p>Le financement est assuré à 50% par le Fonds Barnier pour les communes où un PPR est approuvé et 40% si le PPR est prescrit.</p> <p>Les CD09 et CD31 pourront éventuellement contribuer au cas par cas en cours de PAPI, selon l'évolution possible de leurs dispositifs d'aide respectifs.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	collectivités
Concertation mise en œuvre	Le PAPI d'intention a été l'occasion de réaliser une première campagne de quelques dizaines de diagnostics chez les particuliers, entreprises et biens publics. L'action a été dimensionnée en lien étroit avec les DDT et validée en COPIL du PAPI d'intention.
Modalités de pilotage, suivi	Le SSV assure le suivi des candidats aux travaux, en partie avec l'aide d'un prestataire (action 5.1), en lien étroit avec les DDT09 et 31. Un comité de suivi SSV/DDT permet de suivre l'avancement des dossiers et des travaux réalisés.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes et EPCI concernés : communication autour des travaux réalisés.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	172 800 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- nombre de biens objet de travaux d'adaptation : objectif de 5 bâtiments publics</p> <p>- le cas échéant : retour d'expérience de l'efficacité de la protection au cours d'un épisode de crue au cours du PAPI</p>

n°

5.5

intitulé	Promotion et pérennisation du dispositif ALABRI Salat-Volp
Contexte, origine et objectif	Le temps de l'accompagnement des particuliers est généralement plus long que celui des prestataires et peut même dépasser la durée d'un cycle PAPI de 6 ans. De plus le nombre de biens protégés à l'issue d'un PAPI représentera au mieux 4% des biens en zone inondable. C'est pourquoi la présente action vise la pérennisation du dispositif sur le bassin Salat-Volp.
Description de l'action	<p>La présente action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer de supports de communication ALABRI, - assurer l'animation de réunions publiques, - créer des outils pour la mise en oeuvre des MIRV sur le long terme : formulaires en ligne, bases de données, cartographie et indicateurs de réduction de la vulnérabilité sur le bassin - concevoir un dispositif qui garantit la continuité de service auprès des particuliers entre les diagnostics et les travaux, en passant par les demandes de subvention (réseau de référents locaux, ...). <p>Le principe in fine est de former un référent MIRV (Mesures Individuelles de Réduction de la Vulnérabilité) pour chaque commune à enjeu où les hauteurs d'eau de référence sont connues et cartographiées.</p> <p>Par exemple les référents locaux peuvent mener les diagnostics et accompagner les tiers dans leurs démarches jusqu'aux travaux au-delà de l'intervention limitée dans le temps de prestataires. Ces référents agissent par grands quartiers, au plus près du terrain. En appui, des autodiagnostic visés par la mairie (avec un agent formé) permettent d'augmenter le nombre de MIRV et permet aussi à la mairie d'alimenter son PCS avec une meilleure connaissance des populations vulnérables. Enfin les communes peuvent procéder à des commandes groupées (batardeaux, ...).</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en oeuvre	Le SSV a consulté les DDT09 et 31, acteurs centraux du financement des protections individuelles, pour concevoir cette action transversale indispensable pour augmenter les taux de diagnostics puis de travaux sur les biens vulnérables.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en associant étroitement les DDT09 et 31
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes et EPCI concernés : communication autour des campagnes de diagnostic, du dispositif de subvention des travaux, du soutien possible par le SSV.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	
semestre 5	
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	
Coût (€TTC)	24 000 €
maitre d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - un kit de supports opérationnel pour la communication autour du dispositif ALABRI - une note de définition du processus menant jusqu'aux travaux, et un support de communication grand public adapté - un plan ALABRI pour le PAPI suivant

n°

6.1

intitulé	Entretien des cours d'eau et lutte contre les embâcles (PPG pour mémoire)
Contexte, origine et objectif	<p>L'entretien des cours d'eau et la lutte contre les embâcles du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) participent à la réduction du risque d'inondation.</p> <p>L'entretien des cours d'eau permet également d'éviter la dispersion et la multiplication des interventions sur les routes où des débordements diffus peuvent ponctuellement gêner les circulations.</p>
Description de l'action	<p>Un entretien réussi des cours d'eau passe également par davantage de communication vers les propriétaires riverains sur leurs obligations d'entretien des berges. Ces actions de communication viseront en particulier les parcelles au voisinage des routes et installations publiques.</p> <p>Une attention particulière sera portée au ruisseau des Lanes à Ercé pour la maison de retraite et la RD32 (cf analyse rapport 6.2 v7 du PAPI d'intention). L'opportunité de l'inscrire dans un prochain cycle du PPG du bassin du Salat sera envisagée par le SSV.</p> <p>La présente action sera réalisée en régie par le SSV.</p> <p>Un bilan annuel sera présenté en COPIL sur les actions du PPG ayant un effet positif sur la réduction du risque d'embâcles en crue (travaux d'entretien, communication, ...)</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Les COTEC et COPIL du PAPI d'intention ont convenu que le suivi des actions du PPG présentait un intérêt pour la maîtrise des facteurs pouvant aggraver le risque inondation.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi du PPG animé par le SSV
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV : communication autour des actions d'entretien des cours d'eau.
Echéancier prévisionnel	
<i>semestre 1</i>	•
<i>semestre 2</i>	•
<i>semestre 3</i>	•
<i>semestre 4</i>	•
<i>semestre 5</i>	•
<i>semestre 6</i>	•
<i>semestre 7</i>	•
<i>semestre 8</i>	•
<i>semestre 9</i>	•
<i>semestre 10</i>	•
<i>semestre 11</i>	•
<i>semestre 12</i>	•
Coût (€TTC)	- €
<i>maitre d'ouvrage</i>	?
<i>Etat FPRNM</i>	?
<i>Agence de l'Eau</i>	?
<i>Région Occitanie</i>	?
<i>CD09</i>	?
<i>CD31</i>	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- volume annuel d'embâcles retirés des cours d'eau</p> <p>- nombre d'opérations de rétablissement des écoulements en lit mineur</p>

n°

6.2

intitulé	Production de zonages pluviaux par les communes
Contexte, origine et objectif	<p>L'article L2224-10 du code des collectivités oblige les communes à se doter d'un zonage pour la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement (alinéa 3) :</p> <p>« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement : [...] »</p> <p>3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ».</p>
Description de l'action	<p>Les communes du bassin s'engagent à une politique volontariste en matière de gestion des eaux pluviales, par réduction des ruissellements sur les parcelles viabilisées existantes et par compensation sur les projets neufs.</p> <p>En parallèle du PAPI, les communes mettront ainsi en œuvre les Zonages pluviaux qui permettent d'éviter l'augmentation de ruissellement (en établissant des règles de maîtrise des flux), voire qui préconisent des reprises de réseau pluvial (hors FPRNM), y compris sur le réseau routier (bassins d'orage).</p> <p>Le SSV encouragera les communes dans leurs démarches. Les DDT rappelleront aux communes leurs obligations légales.</p> <p>En particulier la commune de Salies-du-Salat a engagé les études pour son Zonage Pluvial en 2022. La cohérence de ces études avec les réflexions sur la gestion des écoulements du Goutas sera facilitée par l'intervention du SSV dans le cadre de cette action.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	communes
Concertation mise en œuvre	<p>Cette action ayant été peu suivie d'effet au cours du PAPI d'intention, elle est reconduite au PAPI. L'engagement des études pluviales à Salies-du-Salat en fin de PAPI d'intention a été l'occasion d'initier des échanges techniques fructueux entre le SSV et RESEAU31. Cette concertation sera maintenue et développée au cours du PAPI.</p>
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en associant RESEAU31 et le SMDEA en Ariège.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et des communes concernées : communication autour des schémas pluviaux élaborés ou en cours d'élaboration.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	●
semestre 3	●
semestre 4	●
semestre 5	●
semestre 6	●
semestre 7	●
semestre 8	●
semestre 9	●
semestre 10	●
semestre 11	●
semestre 12	●
Coût (€TTC)	- €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre de schémas pluviaux élaborés ou en cours d'élaboration

n°

6.3

intitulé	Plan de surveillance et d'entretien des ouvrages hydrauliques prioritaires
Contexte, origine et objectif	L'études des points noirs hydrauliques lors du PAPI d'intention a permis d'identifier des ouvrages particuliers pour lesquels une surveillance et un entretien sont jugés prioritaires pour limiter l'aggravation des débordements en crue par encombrement des sections d'écoulement.
Description de l'action	<p>Le plan de surveillance prévoit un relevé par le SSV de l'état des sections hydrauliques des ponts, buses et cadres au droit des secteurs à enjeux.</p> <p>Ce plan fournira une attention particulière aux deux ouvrages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ruisseau de la Goutte à Mazères-sur-Salat (31) : voute sous la voie verte et buse 1250 sous le chemin aval - ruisseau de Carbalasse à St-Girons et Eycheil (09) : buses ϕ1000 du souterrain longeant la RD618 <p>L'action est menée par le SSV en régie.</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Cette action est issue d'une étude du PAPI d'intention qui a associé les élus locaux à l'analyse des points noirs hydrauliques.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en relation avec les gestionnaires des ouvrages (Dir.Routes CD09/CD31) ou autre selon les ouvrages
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV, des CD09 et CD31 et des communes concernées : communication autour des opérations d'entretien des ouvrages hydrauliques.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	•
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	•
semestre 9	•
semestre 10	•
semestre 11	•
semestre 12	•
Coût (€TTC)	- €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- nombre d'opérations d'entretien sur les ouvrages hydrauliques

n°

6.4

intitulé	Etudes pré-opérationnelles de remise au gabarit des ponts à Sainte-Croix-Volvestre
Contexte, origine et objectif	<p>L'étude de diagnostic de la vulnérabilité aux inondations du bassin du Volp a fait ressortir les capacités hydrauliques insuffisantes des ponts du Saint-Jean et de la Vieille à Sainte-Croix-Volvestre. L'encombrement végétal et minéral de ces ponts a sans doute aggravé les conséquences des crues de 2018.</p> <p>Les enjeux concernés à Sainte-Croix sont l'ensemble des habitations le long de la RD617 ainsi que son EHPAD.</p>
Description de l'action	<p>L'action consiste à mener les études pré-opérationnelles en vue d'une remise au gabarit de 2 ponts sous la RD35 à Sainte-Croix-Volvestre.</p> <p>Ces ouvrages encombrés de dépôts (limons et végétaux) seront curés, puis des études envisageront les solutions pour éviter un nouveau comblement par l'effet du transport solide. Le recalibrage du pont du ruisseau de Vieille sera la solution de base étudiée. Pour le ruisseau de Saint-Jean, la partie enterrée sous la bâti en aval de la RD617 ne permet pas de déterminer à ce stade la solution de recalibrage comme étant faisable et d'un coût proportionné aux enjeux.</p> <p>L'action comprend donc à Sainte-Croix-Volvestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sollicitation du CD09 pour les travaux de curage et l'inspection détaillée des ponts de la RD35 sur les ruisseaux de Saint-Jean et de Vieille - l'étude pré-opérationnelle du recalibrage du pont du ruisseau de Vieille - une étude de faisabilité des solutions de réduction des débordements au pont de la RD35 sur le ruisseau de Saint-Jean, tenant compte des contraintes liées au tronçon enterré sous le bâti en aval du pont (parcelle 0080 et mitoyennes)
Territoire concerné	Bassins versants des affluents du Volp à Sainte-Croix-Volvestre
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Cette action est issue d'une étude du PAPI d'intention qui a associé les élus locaux à l'analyse des points noirs hydrauliques.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en relation avec la Direction des Routes du CD09.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV, du CD09 et des communes concernées : communication autour des opérations de remise au gabarit des ouvrages hydrauliques.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	48 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- rapport d'études de remise au gabarit des ponts valide en COPIL

n°

6.5

intitulé	Etudes opérationnelles et reprofilage du ruisseau de Saint-Vincent à Salies-du-Salat
Contexte, origine et objectif	<p>L'étude des points noirs hydrauliques menée lors du PAPI d'intention a permis d'identifier la vulnérabilité des entreprises du hameau de Pancousses, en rive droite du Salat à Salies, vis-à-vis des débordements du ruisseau de Saint-Vincent. Le profil perché du ruisseau avant sa confluence avec le Salat aggrave les conséquences de ses débordements sur les entreprises voisines. Ce hameau abrite 5 bâtiments ou hangars d'entreprises. Aussi un reprofilage du ruisseau vers le Salat est envisagé.</p> <p>Lors de l'épisode de juin 2023, les entreprises du secteur ont à nouveau été inondées (voir photos page suivante).</p>
Description de l'action	<p>L'action consiste à mener une analyse hydraulique d'ensemble du bassin versant du ruisseau de Saint-Vincent (voir carte jointe) puis à mener les études de maîtrise d'oeuvre (MOE) et les travaux sur le ruisseau de Saint-Vincent sur son tronçon aval à la confluence avec le Salat. Ces études viseront à évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un reprofilage du ruisseau selon une trajectoire plus directe vers le Salat.</p> <p>Les différentes solutions seront décrites au stade de faisabilité et comparées entre elles sur les plans technique, foncier, environnemental et économique. Chaque scénario d'aménagement proposé sera associé à un niveau de protection (période de retour avant débordement). Le meilleur scénario sera comparé avec une campagne de mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité. L'action doit aboutir à un plan chiffré d'études opérationnelles et de travaux, comprenant une évaluation socio-économique simple, les études de maîtrise foncière et d'évaluation environnementale, les travaux et les procédures administratives à conduire.</p> <p>Le coût de l'action comprend l'estimation des travaux (29100 euros HT + 15-20% pour inflation), 20% de maîtrise d'oeuvre et 20% d'aléas.</p>
Territoire concerné	Commune de Salies-du-Salat
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en oeuvre	Cette action est issue d'une étude du PAPI d'intention qui a associé les élus locaux à l'analyse des points noirs hydrauliques.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en relation avec la commune de Salies-du-Salat.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et de la commune : communication autour des opérations de rectifications hydrauliques.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€ TTC)	60 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<p>- rapport du reprofilage au niveau projet validé en COPIL</p> <p>- réalisation du reprofilage</p>

n°

6.6

intitulé	Etudes de définition des travaux hydrauliques d'amélioration des écoulements du Goutas à Salies-du-Salat
Contexte, origine et objectif	Le PAPI d'intention a permis d'identifier une sous-capacité générale du lit mineur du Goutas à la traversée de Salies-du-Salat, dont 1400 ml sont couverts (étude 6.2 des points noirs hydrauliques). La solution de recalibrage pose d'importantes difficultés techniques, foncières et financières. C'est pourquoi d'autres solutions pour réduire les débits entrant dans Salies, dont les canaux de décharge du Goutas et du Griou, sont envisagées. La commune de Salies s'est engagée dans une démarche de révision de son Schéma Pluvial : avec l'appui de Réseau31, une étude est en cours en 2023 pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales qui aboutissent dans le Goutas, puis dans le Salat. Le PAPI prévoit donc une mise en cohérence de l'ensemble de ces études pour aboutir à des mesures adaptées.
Description de l'action	L'action consiste à mener une analyse hydraulique d'ensemble du bassin versant du Goutas, en tenant compte des études hydrauliques existantes (décrites page suivante). A la lumière de ces études, l'analyse hydraulique d'ensemble consistera à : - clarifier les conditions actuelles d'écoulement du Goutas vers le Salat et évaluer leur influence en crue (évaluation de l'effet de remous hydraulique), en complément des modélisations du Goutas couvert par Réseau31 et en cohérence avec d'autres modélisations du Salat (action 7.3) - évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un recalibrage du Goutas à la traversée de Salies (en particulier les busages en amont du Casino et au droit de la résidence Vallier), en distinguant la partie découverte amont et la partie couverte aval - évaluer l'intérêt et la faisabilité d'une limitation des débits entrant dans Salies : soit par rétention amont (option a priori écartée de la stratégie du PAPI d'intention en 2018), soit par canal de décharge (ou by-pass) vers le Salat Les différentes solutions seront décrites au stade de faisabilité et comparées entre elles sur les plans technique, foncier, environnemental et économique. Chaque scénario d'aménagement proposé sera associé à un niveau de protection (période de retour avant débordement). Le meilleur scénario sera comparé avec une campagne de mesures individuelles de réduction de la vulnérabilité. L'action doit aboutir à un plan chiffré d'études opérationnelles et de travaux, comprenant les études ACB/AMC, de maîtrise foncière et d'évaluation environnementale, les travaux et les procédures administratives à conduire. L'action 6.6a constitue une préfiguration de ces études et travaux, selon les informations disponibles à ce stade. Elle sera déclenchée à condition que la présente étude conclue favorablement à la faisabilité d'un scénario.
Territoire concerné	Communes de Salies-du-Salat et de Mane
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	La présente action est issue des études menées lors du PAPI d'intention entre 2020 et 2022 qui a associé étroitement la commune de Salies, Réseau31 et le CD31.
Modalités de pilotage, suivi	Outre le suivi par le COTEC et le COPIL du PAPI, cette action sera pilotée en lien étroit avec la commune, Réseau31 et le CD31 (direction des routes)
Opérations de communication	Le scénario proposé sera présenté en réunion publique à Salies.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	•
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	
semestre 5	
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	72 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- rapport d'étude validé en COPIL

n°

6.6a

intitulé	Etudes opérationnelles et travaux hydrauliques sur le Goutas à Salies-du-Salat
Contexte, origine et objectif	<p>L'étude 6.2 du PAPI d'intention sur les points noirs hydrauliques a permis d'identifier une sous-capacité générale du lit mineur du Goutas à la traversée de Salies-du-Salat.</p> <p>L'étude 6.6 du PAPI complet a pour but d'approfondir l'étude des solutions d'aménagement hydraulique pour réduire le risque d'inondation par débordement du Goutas et de ses affluents à Salies-du-Salat.</p> <p>Si l'étude 6.6 conclue à la faisabilité d'un scénario d'aménagement, et si le scénario proposé reçoit la validation du COTEC et du COFIL du PAPI, alors la présente action sera déclenchée.</p>
Description de l'action	<p>La présente action comprend les missions suivantes concernant le scénario retenu à l'étude 6.6 :</p> <p>1- AVP : études de définition au stade AVP</p> <p>2- ACB : ACB/AMC du scénario défini au stade AVP : ACB sommaire si les travaux sont inférieurs à 500k€, ACB complète si les travaux sont inférieurs à 2M€, AMC si les travaux sont supérieurs à 5M€</p> <p>3- FONC : étude de maîtrise foncière, en particulier en cas de création de chenaux de décharge du Goutas ou du Griou ou de site de rétention amont</p> <p>4- ENV : évaluation environnementale de l'opération et études d'impact pour autorisation le cas échéant</p> <p>5- PRO : études de conception au stade PRO</p> <p>6- MOE : mission complète de maîtrise d'oeuvre des travaux</p> <p>7 - TVX : réalisation des travaux</p> <p>Le coût de l'action correspond au recrutement de prestataires et entreprises pour l'ensemble des missions décrites ci-dessus. Le montant inscrit correspond à l'évaluation sommaire fournie par l'étude 6.2 du PAPI d'intention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Canal de décharge du Griou : 0,123 M€HT (y compris foncier, aléas et MOE) - Canal de décharge du Goutas : 0,521 M€HT (y compris foncier, aléas et MOE) - TOTAL travaux : 0,644 M€HT - ACB/AMC : 30 k€HT - Etudes environnementales : 25k€HT - TOTAL opération : 0,699 M€HT (arrondi à 0,700M€HT) <p>Le montant de l'action pourra être ajusté par avenant en cours de PAPI en fonction des conclusions de l'étude 6.6.</p>
Territoire concerné	Communes de Salies-du-Salat et de Mane
Maitre(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	La présente action est issue des études menées lors du PAPI d'intention entre 2020 et 2022 qui a associé étroitement la commune de Salies, Réseau31 et le CD31.
Modalités de pilotage, suivi	Outre le suivi par le COTEC et le COFIL du PAPI, cette action sera pilotée en lien étroit avec la commune, Réseau31 et le CD31 (direction des routes)
Opérations de communication	Les travaux réalisés feront l'objet d'une visite publique et d'un article sur le site internet et dans le bulletin d'information régulier du SSV.
Echéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	840 000 €
<i>maitre d'ouvrage</i>	?
<i>Etat FPRNM</i>	?
<i>Agence de l'Eau Région Occitanie</i>	?
<i>CD09</i>	?
<i>CD31</i>	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - rapports du projet de travaux validés en COFIL - réalisation des travaux

n°

6.7

intitulé	Etude de l'espace de mobilité du Volp et de la Bousège	
Contexte, origine et objectif	<p>A l'image de l'étude de mobilité du Salat et de ses affluents menée lors du PAPI d'intention, la question de la mobilité du Volp et de son principal affluent, la Bousège, se pose.</p> <p>La mobilité des lits mineurs, de façon régulière et après certaines crues, constitue à la fois un phénomène morphodynamique naturel et une menace sur des terrains comprenant des enjeux (habitants et bâtis). Les études de préfiguration des Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) des cours d'eau sur le bassin du Volp ont mis en évidence le besoin de mieux connaître ce phénomène et d'établir un plan de gestion de cet espace de mobilité.</p>	
Description de l'action	<p>L'étude consiste à identifier les espaces de mobilité du Volp et de la Bousège et d'en définir un espace de bon fonctionnement (EBF) qui devrait à terme rester libre de tout enjeu vulnérable (bâti, installation).</p> <p>Le PPG doit permettre une meilleure gestion du Volp et de la Bousège en impliquant les propriétaires fonciers et les usagers des parcelles qui sont par ailleurs concernés par le risque inondation.</p> <p>L'action consiste en 2 étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition et validation d'un espace de mobilité admissible sur le Volp à l'aval de Sainte-Croix (17 km de lit majeur) et la Bousège à Montberaud et le Plan (5 km) : 10 000 €HT. - élaboration et validation d'un plan de gestion de cet espace admissible : 10 000 €HT. <p>Les agents du Syndicat Rivières Salat Volp (SSV) seront étroitement associés aux visites de terrain et mèneront les actions de concertation rendues nécessaires.</p> <p>Cette action doit permettre de conjuguer les objectifs de réduction du risque sur les biens liés à l'érosion en crue et la qualité des milieux aquatiques. Ainsi une réflexion globale et intégrée de gestion du lit moyen du Volp et de la Bousège sera menée dans le cadre de cette étude.</p>	
Territoire concerné	Vallées du Volp et de la Bousège	
Maître(s) d'ouvrage	SSV	
Concertation mise en œuvre	La connaissance du bassin du Volp par le SSV a été partagée avec les élus concernés, notamment au cours d'un atelier de concertation le 6/12/2022 à Sainte-Croix. La présente action intègre les attentes exprimées par les élus à cette occasion.	
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV et associant les communes concernées.	
Opérations de communication	Communication ciblée vers les communes concernées par l'espace de mobilité proposé.	
Échéancier prévisionnel		
semestre 1		
semestre 2		
semestre 3		
semestre 4		
semestre 5		
semestre 6		
semestre 7		
semestre 8	•	
semestre 9	•	
semestre 10	•	
semestre 11		
semestre 12		
Coût (€ TTC)	24 000 €	
maître d'ouvrage	?	
Etat FPRNM	?	
Agence de l'Eau	?	
Région Occitanie	?	
CD09	?	
CD31	?	
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - rapport d'étude validé en COPIL - espaces de mobilité compris et acceptés par les communes concernées 	

n°

7.1

intitulé	Classement en l'état de la digue de Salau en système d'endiguement
Contexte, origine et objectif	<p>La digue de Salau, en rive droite du Salat sur la commune de Couflens, a fait l'objet d'une EDD en 2022-2023 pilotée par le SSV. Il en ressort que l'ouvrage sera classé en l'état, sans travaux.</p> <p>La présente action vise à réaliser toutes les opérations techniques et administratives pour la gestion de ce système d'endiguement par le SSV en tant que structure compétente en matière de GEMAPI.</p>
Description de l'action	<p>L'action consiste d'abord pour le SSV à mener jusqu'à son terme la procédure de régularisation de la digue.</p> <p>Concernant les dispositifs de surveillance, l'action prévoit la mise en place d'un dispositif de mesure des niveaux du Salat en amont de l'ouvrage, soit une station hydrométrique évaluée à 10 000 euros HT. Le choix définitif de la technologie reste à faire par le SSV lors d'une phase préalable d'étude interne, en tenant compte en particulier de l'émergence de nouvelles solutions techniques et commerciales en hydrométrie.</p> <p>Cette station est intégrée aux actions de l'axe 2 du présent PAPI afin d'assurer une mise en cohérence de l'ensemble des instruments de surveillance prévus sur le bassin.</p>
Territoire concerné	Commune de Couflens
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	L'EDD pilotée par le SSV a fait l'objet de points d'avancement avec la DDT09.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en associant la DDT09.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et de la commune : communication autour du classement de la digue et de son mode de surveillance et d'entretien par le SSV.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€ TTC)	- €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- arrêté de classement de la digue

n°

7.2

intitulé	Classement en l'état de la digue de Prat-Bonrepaux en système d'endiguement
Contexte, origine et objectif	<p>La digue de Prat-Bonrepaux en rive droite du Salat protège le hameau de Bonrepaux et fait l'objet d'une EDD en 2022-2023 qui devrait aboutir en octobre 2023. Il en ressort que l'ouvrage sera classé en l'état, sans travaux.</p> <p>La présente action vise à réaliser toutes les opérations techniques et administratives pour la gestion de ce système d'endiguement par le SSV en tant que structure compétente en matière de GEMAPI.</p>
Description de l'action	<p>L'action consiste d'abord pour le SSV à mener jusqu'à son terme la procédure de régularisation de la digue.</p> <p>Le niveau de protection choisi, de l'ordre de la crue de période de retour 6 ans (soit 334.80 m NGF actuellement à l'échelle du seuil de Bonrepaux, ou 438m³/s à la station de St Lizier, soit une hauteur à l'échelle égale à 2.47 m), permet en effet un classement de la digue en l'état, pour une zone protégée comprenant une population maximale estimée à 32 personnes.</p> <p>Le SSV prendra en charge en régie la surveillance régulière et l'entretien de l'ouvrage. La station hydrométrique existante du Salat à Saint-Lizier devrait servir de dispositif de surveillance en période de crue.</p> <p>L'EDD en cours pourra définir des solutions pour une éventuelle augmentation du niveau de protection de l'ouvrage. Pour cela il pourrait être préconisé, sous réserve des conclusions attendues de l'étude et par ordre de priorité : la réalisation d'un prolongement de digue en aval (priorité 1), une rehausse des points bas, un masque amont anti érosion interne (priorité 2) et un confortement ou adoucissement de la pente des parements (priorité 3), voire un prolongement amont de la digue (priorité 4).</p> <p>En fonction de ces conclusions, attendues pour fin 2023, le SSV pourra solliciter en cours de PAPI les subventions relatives aux études opérationnelles et aux travaux nécessaires.</p>
Territoire concerné	Commune de Prat-Bonrepaux
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	L'EDD pilotée par le SSV a fait l'objet de points d'avancement avec la DDT09.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV en associant la DDT09.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et de la commune : communication autour du classement de la digue et de son mode de surveillance et d'entretien par le SSV.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	•
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	- €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- arrêté de classement de la digue

n°

7.3

intitulé	Études préliminaires du remblai rive gauche de Salies-du-Salat
Contexte, origine et objectif	En rive gauche du Salat à Salies-du-Salat, l'ancienne voie ferrée en remblai, surmontée d'un merlon latéral côté Salat, est aujourd'hui aménagée en piste cyclable. L'ouvrage comprend un remblai de 1,2km de long et haut de 2m, surmonté d'un merlon atteignant une hauteur de 1,5m. Il intercepte le bassin versant du Goutas, affluent rive gauche du Salat, qui fait l'objet d'études hydrauliques par Réseau31 pour le schéma pluvial de la commune (voir FA 6.6). Les modélisations hydrauliques réalisées lors du PAPI d'intention (étude 1.2) confirment le rôle d'obstacle que peut jouer cet ouvrage lors des crues du Salat. Une étude complète est donc envisagée afin de définir le rôle de l'ouvrage (remblai, merlon et ouvrages traversants) vis-à-vis des crues du Salat.
Description de l'action	<p>Cette action comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des relevés topographiques et inspections géotechniques du remblai, en particulier au droit des anciens ouvrages traversants (ancienne vanne et ancienne conduite de la saline) - une analyse hydraulique du rôle du remblai par modélisation des crues du Salat et de leur débordement éventuel par surverse ou rupture - une analyse des conditions de stabilité du remblai, sous les sollicitations hydrauliques en crue, et une évaluation des risques de dysfonctionnement (renard hydraulique, de surverse, d'érosion externe, ...) <p>L'étude intégrera a minima la géométrie du modèle du Goutas (action 6.6) pour reproduire les débordements du Salat en cas de surverse ou de rupture. Cette étude est donc inscrite au calendrier à la suite de l'étude 6.6.</p> <p>L'étude définira un niveau de protection potentiel du remblai contre les crues du Salat en tenant compte des conditions d'écoulement du Goutas. La population potentiellement protégée sera évaluée dans la zone protégée.</p> <p>L'étude conclura sur l'opportunité ou non de poursuivre les études en vue du classement du remblai en système d'endiguement. En cas de décision de classer l'ouvrage, l'étude 7.3a sera déclenchée.</p>
Territoire concerné	Commune de Salies-du-Salat
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	L'action a été préparée en étroite collaboration avec la commune de Salies-du-Salat et Réseau 31, en lien avec les études en cours concernant le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV. Le CD de la Haute-Garonne, propriétaire foncier du remblai et gestionnaire de la piste cyclable V81 en crête de remblai, sera étroitement associé, notamment à travers son service Études et Maîtrise d'Œuvre Travaux Sud.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et de la commune : communication autour des conclusions de l'étude sur le statut du remblai vis-à-vis des crues du Salat.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	•
semestre 4	•
semestre 5	•
semestre 6	
semestre 7	
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	84 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	<ul style="list-style-type: none"> - rapport d'étude validé en COPIL - proposition claire et étayée sur le statut à donner au remblai vis-à-vis des crues du Salat : classement en Système d'Endiguement (SE) ou maintien en l'état conformément à son autorisation préalable ?

n°

7.3a

intitulé	En option : études pour le classement du remblai de Salies
Contexte, origine et objectif	Si l'étude 7.3 conclut à la pertinence de classer le remblai rive gauche de Salies en système d'endiguement, alors cette action prévoit de mener les études nécessaires.
Description de l'action	<p>L'étude prévoit de recruter un prestataire en charge de l'étude de dangers (EDD) complète du remblai qui reprendra les conclusions de l'étude 7.3 et y ajoutera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un AVP des travaux éventuels de remise en état ou confortement de l'ouvrage (remblai, merlon, exutoire du Goutas) - un dispositif de suivi, de maintenance et d'entretien de l'ouvrage - une analyse environnementale et une analyse coûts-bénéfices (ACB) des travaux préconisés - une analyse des capacités de financement local
Territoire concerné	Commune de Salies-du-Salat
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	L'action a été préparée en étroite collaboration avec la commune de Salies-du-Salat et Réseau 31, en lien avec les études en cours concernant le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la commune.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi animé par le SSV. Le CD de la Haute-Garonne, propriétaire foncier du remblai et gestionnaire de la piste cyclable V81 en crête de remblai, sera étroitement associé, notamment à travers son service Études et Maîtrise d'Œuvre Travaux Sud.
Opérations de communication	Site internet, presse et bulletins d'information du SSV et de la commune : communication autour du statut de Système d'Endiguement du remblai.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	
semestre 5	•
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€TTC)	108 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- arrêté de classement de la digue

n°

7.4

intitulé	Etude d'opportunité du classement d'autres digues sur le bassin
Contexte, origine et objectif	<p>Dans la continuité des investigations menées au cours du PAPI d'intention, les infrastructures linéaires en remblais susceptibles de jouer, en l'état ou moyennant quelques adaptations, un rôle de protection des personnes et des biens en crue seront identifiées. L'opportunité de les classer en systèmes d'endiguement sera étudiée par la présente étude.</p>
Description de l'action	<p>Les infrastructures concernées seront identifiées en concertation avec le SSV, sur la base de ses connaissances et de ses données SIG acquises au cours des PPG successifs. Le SIG du SSV identifie en particulier environ 30km cumulés de murets, merlons, routes etc. (couche digue_lg_polyline.shp).</p> <p>Les données topographiques disponibles (Lidar, LidarHD, levés au sol, ...) seront utilisées pour caractériser sommairement la géométrie des ouvrages identifiés (principalement la cote de crête) et l'altimétrie dans la zone protégée potentielle (ZPP). Un décompte de la population dans la ZPP sera réalisé en utilisant les données existantes sur la population (carroyage INSEE 200mx200m) et le bâti du cadastre ou de la base de données CEREMA dédiée aux logements pour les PAPI. L'étude consistera principalement à établir la population comprise dans la zone protégée potentielle, conformément à l'article R214-113 du Code de l'Environnement.</p> <p>En conclusion, l'étude pourra préconiser ou non la poursuite des investigations pour les infrastructures pouvant jouer le rôle de système d'endiguement.</p> <p>Les CD09 et CD31 pourront financer les études en fonction des opportunités identifiées</p>
Territoire concerné	Ensemble des bassins versants du Salat et du Volp
Maître(s) d'ouvrage	SSV
Concertation mise en œuvre	Pas de concertation mise en œuvre par le SSV à ce stade très précoce de la réflexion.
Modalités de pilotage, suivi	Comité de suivi de l'étude animé par le SSV en associant les DDT09 et 31.
Opérations de communication	Communication ciblée vers les communes concernées par d'éventuels ouvrages à régulariser.
Échéancier prévisionnel	
semestre 1	
semestre 2	
semestre 3	
semestre 4	
semestre 5	
semestre 6	•
semestre 7	•
semestre 8	
semestre 9	
semestre 10	
semestre 11	
semestre 12	
Coût (€ TTC)	12 000 €
maître d'ouvrage	?
Etat FPRNM	?
Agence de l'Eau	?
Région Occitanie	?
CD09	?
CD31	?
Indicateurs de suivi/réussite	- étude d'opportunité validée en COPIL